



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

handicapés

Question écrite n° 118859

Texte de la question

Mme Huguette Bello attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les difficultés que vont éprouver les personnes sourdes et malentendantes de la Réunion pour accéder aux programmes de télévision consacrés aux prochaines campagnes électorales. Depuis plusieurs années, des associations militent en effet pour que les sourds et malentendants ne soient pas exclus des informations télévisées. Quelques résultats ont été obtenus. Certains journaux télévisés offrent une traduction en langue des signes. À l'occasion des échéances électorales à venir, le CSA vient d'adresser une recommandation aux éditeurs de télévision en sorte qu'ils favorisent « l'accès, par sous-titrage et/ou en langue des signes, des personnes sourdes et malentendantes aux principaux programmes consacrés à l'actualité électorale diffusée aux heures de grande écoute ». Des associations s'étonnent de constater que Réseau France outre-mer (RFO) ne figure pas parmi les destinataires de cette recommandation et font part de l'émotion que cette situation suscite parmi leurs membres. C'est pourquoi elle demande au Gouvernement de prendre les mesures qui conviennent pour que tous les sourds et malentendants de l'outre-mer, comme tous les autres citoyens, puissent être convenablement informés avant de faire leur choix électoral.

Données clés

Auteur : [Mme Huguette Bello](#)

Circonscription : Réunion (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118859

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1678